

Mis en œuvre par



Exécuté par



Bilan de dix ans de partenariat entre la République Fédérale d'Allemagne et la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) 2005 - 2015



*Par Danièle Fouth, Samuel Makon et Paul Scholte
Novembre 2016*



Dans le cadre de l'opérationnalisation de la Déclaration de Yaoundé du 17 mars 1999, a été instituée la Conférence des Ministres en charge des forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) qui deviendra par la suite Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) en 2005, après adoption du traité sanctionnant le 2^e Sommet des Chefs d'Etat.

L'histoire entre la coopération allemande et la COMIFAC a ainsi débuté en 2005 à travers le projet Régional GIZ d'appui à la COMIFAC. Cette coopération qui a évolué au fil des années a aujourd'hui, un peu plus de dix ans après, atteint une maturité certaine. En effet, aux lendemains de la tenue au mois d'octobre 2016 des deuxièmes consultations entre le gouvernement allemand et la COMIFAC, les deux parties se félicitent du projet d'accord en cours de finalisation, qui viendra renforcer et sceller cette collaboration, Ô combien importante pour le Secrétariat exécutif de la COMIFAC et pour l'espace COMIFAC en général.

Dix ans après, nous sommes passés d'un projet régional de coopération technique (GIZ) à un programme régional contenant six projets, dont trois de coopération technique et trois de coopération financière. Dix ans après, nous sommes passés d'un projet focalisé sur l'appui organisationnel à l'institution à un programme qui au-delà des aspects institutionnels et organisationnels, apporte des appuis techniques très importants sur des thématiques telles que la

lutte contre le braconnage, la gouvernance forestière, la certification, la formation forestière et environnementale, l'accès et le partage des avantages (APA), pour ne citer que celles-là.

Dix ans après, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC par ma voix, dit Merci au Gouvernement allemand pour son appui et souhaite que cette coopération, qui a par ses résultats, montré son efficacité, consolide ses acquis et pourquoi pas, continue de s'améliorer dans l'objectif d'avoir un impact réel sur la gestion durable des forêts du bassin du Congo.

Raymond Mbitikon

Secrétaire Exécutif, COMIFAC

Préface	3
Sommaire	5
1. CONTEXTE ET HISTORIQUE	6
2. EVOLUTION DU PARTENARIAT ENTRE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE ET LA COMIFAC	14
2.1 LES TROIS PHASES DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE	14
2.2 LA FACILITATION ALLEMANDE DU PARTENARIAT SUR LES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO.....	18
2.3. LA COOPÉRATION TECHNIQUE ET LA COOPÉRATION FINANCIÈRE AUTOUR D'UN PROGRAMME RÉGIONAL.....	24
3. PRINCIPAUX ACQUIS	25
3.1 SUR LE PLAN ORGANISATIONNEL	26
3.2 SUR LE PLAN TECHNIQUE	31
4. DÉFIS ET PERSPECTIVES	34
Abréviations et acronymes	39
Annexes	40

I. Contexte et Historique

Le 17 Mars 1999 s'est tenu à Yaoundé le Sommet historique des Chefs d'Etat d'Afrique centrale sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers et des savanes d'Afrique centrale. La Déclaration de Yaoundé adoptée à l'issue de ce sommet reste le point de départ de l'engagement officiel des Etats de la sous-région à œuvrer de manière concertée à la gestion durable de ce patrimoine commun. Cette initiative a reçu le soutien de la Communauté internationale à travers:

i) la résolution 54/214 de l'Assemblée Générale des Nations Unies du 22 décembre 1999 qui demandait à la communauté internationale d'apporter un appui matériel et financier aux pays de cette sous-région dans leurs efforts de développement des forêts.

ii) la 30^{ème} réunion de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) en 2001 avec l'adoption d'une résolution appuyant la Déclaration de Yaoundé et la mise en œuvre du Plan de Convergence .

Ces résolutions ont ainsi consacré l'importance stratégique et la dimension planétaire du massif forestier du Bassin du Congo. Dans le cadre de l'opérationnalisation de la Déclaration de Yaoundé du 17 mars 1999, a été instituée la Conférence des Ministres en charge des forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) qui deviendra par la suite Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) en 2005, après adoption du traité sanctionnant le 2^e Sommet des Chefs d'Etat.

Revenant sur l'historique de la création de la COMIFAC, il est juste de considérer qu'elle commence en réalité avec la Conférence de RIO en 1992 et dont elle peut à juste titre se targuer aujourd'hui d'être la conséquence directe. A tout voir de près, la COMIFAC constitue une déclinaison régionale concrète de l'Agenda 21 issu de cette conférence, une sorte de cadre de travail destiné à mettre en œuvre les concepts de développement durable arrêtés à Rio. On se rappelle qu'en lieu et place d'une convention sur les forêts, il fut plutôt adopté un ensemble de principes pour la gestion durable des forêts. Selon ces principes en effet, les aspects économiques, sociaux et environnementaux relatifs à tous les genres de forêts devraient être traités avec l'implication de toutes les parties prenantes: populations locales, société civile, secteur privé, administrations, autorités politiques. S'agissant d'un plan d'actions programmées, la méthode de leur élaboration était considérée aussi importante que le résultat final, ces deux aspects étant interdépendants. Il était ainsi question de bien réorienter ces actions à la lumière des principes bien compris du développement durable.

Mais avant la COMIFAC, il y avait la CEFDHAC (Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale). La CEFDHAC ou processus de Brazzaville, est la concrétisation de la volonté et de l'engagement des pays d'Afrique Centrale, réunis à Brazzaville en mai 1996, pour la conservation et la gestion durable de leurs écosystèmes forestiers. Cette volonté et cet engagement des pays d'Afrique centrale sont naturellement à mettre à l'actif du Sommet de la terre ou Conférence de RIO en 1992 qui a marqué un tournant décisif dans l'histoire de notre planète. Un des produits de cette Conférence de RIO, l'Agenda 21 est un programme qui est aujourd'hui largement mis en œuvre aux niveaux local, national et

international, chaque collectivité territoriale, chaque pays ou chaque région ayant pu développer son propre Agenda 21, adapté à ses particularités et à ses besoins spécifiques, véritable déclinaison à l'échelle locale, nationale et régionale de cet Agenda. Cette mobilisation mondiale et générale pour le bien-être des générations actuelles et futures et la protection de l'environnement constitue hier et aujourd'hui, l'un des plus grands succès du Sommet de la Terre de 1992. L'Agenda 21 détermine en fait près de 2 500 actions dont la mise en application à l'échelle mondiale devrait conditionner le développement durable. Résolument orienté vers la sauvegarde de la planète pour les générations futures, ce document présente trois axes essentiels :

- i) la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- ii) la production de biens et de services durables;
- iii) la protection de l'environnement.

Avec la mise en place de la CEFDHAC, l'Afrique Centrale, qui abrite le deuxième plus grand massif forestier tropical d'un tenant après le Bassin de l'Amazonie, riche en biodiversité et représentant un important moyen de subsistance pour les populations et un bien économique substantiel pour ses Etats, a voulu marquer sa volonté de voir ce massif servir les générations actuelles, sans hypothéquer, du fait des pressions anthropiques qu'elle subit, son capital pour les générations futures. La CEFDHAC était ainsi un cadre de concertation, un forum ouvert à tous les intervenants du secteur forestier d'Afrique Centrale, selon les principes du concept de développement durable et dont l'objectif global est d'encourager les pays d'Afrique Centrale à mieux conserver leurs écosystèmes et à veiller à ce que

toute utilisation des ressources naturelles qu'elles recèlent soit durable. Neuf (9) pays étaient concernés par le processus dès son lancement en mai 1996 à Brazzaville: Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, RDC, Guinée Equatoriale, Rwanda, Sao-Tome et Principe. Le Tchad a adhéré lors de la 3^e CEFDHAC, à Bujumbura, en juin 2000. La Conférence de Brazzaville a ainsi jeté les bases d'un dialogue avec tous les intervenants (Ministres, Parlementaires, Techniciens, Représentants du secteur privé, ONG, Organismes de coopération multilatérale et bilatérale, Organismes de recherches sur les forêts) dans les secteurs forestiers d'Afrique Centrale, la participation aux conférences bisannuelles, sortes de foras écologiques, étant ouverte à toutes les parties et les recommandations et les résolutions y étant prises par consensus. Les trois premières conférences qui se sont déroulées à Brazzaville (mai 1996), à Bata (en juin 1998), à Bujumbura (juin 2000) se sont focalisées sur la nécessité de privilégier l'émergence d'une vision commune et sur la bonne gouvernance dans la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. La 4^e CEFDHAC s'est tenue à Kinshasa du 10 au 13 juin 2002 et a adopté les statuts et le règlement intérieur, les participants ayant décidé d'institutionnaliser la CEFDHAC¹ et de mettre en place, avec l'appui de l'UICN, un mécanisme de suivi approprié. Dans l'optique de pouvoir mener des actions concrètes sur le terrain, la CEFDHAC

¹ Malgré l'enthousiasme du début, des dysfonctionnements sont vite apparus au sein de la CEFDHAC et son institutionnalisation voulue par les participants n'a jamais été achevée en raison de l'apparition d'autres importantes initiatives sous régionales dont notamment la COMIFAC. Les adeptes de l'institutionnalisation pensaient ainsi, étant donné la dimension du Bassin du Congo, deuxième massif forestier tropical d'un tenant après le Bassin de l'Amazone, pouvoir drainer des ressources financières importantes à même d'impulser un développement substantiel des pays de cette sous-région. Afin d'éviter des chevauchements entre la CEFDHAC et la COMIFAC, il était devenu nécessaire de redéfinir clairement ses objectifs dans le nouveau paysage institutionnel de la sous-région, en la cantonnant au rôle de plate-forme de concertation et d'échanges, ses résolutions et recommandations étant transmises pour décision au Conseil des Ministres de la COMIFAC.

avait préparé et adopté un Plan d'Action Stratégique (PAS) qui a servi de référence en matière de conception de programmes d'intervention dans le domaine de la conservation des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale. On peut reconnaître aujourd'hui que les principales recommandations du PAS ont été prises en compte dans le Plan d'Action Prioritaire du Plan de Convergence de la COMIFAC.

La GIZ , à travers son Conseiller au Ministère de l'Environnement et des Forêts du Cameroun, a activement pris part, sous l'égide du WWF à:

- i) la préparation et à la tenue du Sommet des Chefs d'Etat de 1999;
- ii) la rédaction du premier plan de convergence de l'an 2000 qui s'était largement inspiré du Plan d'actions d'urgence (PAU) adopté pour le Cameroun et dans l'élaboration duquel la planification à l'allemande a pris une place primordiale. Il convient de faire remarquer que la mise en place et l'évolution de la COMIFAC se sont opérées par approches successives et chacune de ces étapes s'est faite avec l'appui de la Coopération technique allemande (GIZ).

Mais l'appui de l'Allemagne à la COMIFAC, sous la forme d'un projet, commence effectivement en 2003, après la réunion constitutive de la COMIFAC en juin 2002 à Yaoundé. Cet appui se fera à travers un projet bilatéral avec le Cameroun, sur demande du Ministre camerounais de l'Environnement et des Forêts adressée au BMZ en Juillet 2002, avec un financement de départ à hauteur de 2 millions d'euros. Cette demande confirmait la haute importance Politique que le Cameroun accordait à l'Initiative de la COMIFAC.

Au lendemain de la réunion constitutive du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) tenue en janvier 2003 à Paris et qui avait vu la participation de 23 partenaires au développement dont l'Allemagne, la COMIFAC a été reconnue comme une instance de coordination interrégionale et le Plan de Convergence comme unique cadre programmatique. A cette occasion, l'Allemagne et la France se sont officiellement déclarées disposées à mener ensemble une coopération technique, matérialisée par l'ouverture en 2005 du Bureau franco-allemand d'appui à la COMIFAC. Ce projet a donc été l'occasion, pour la République fédérale d'Allemagne de contribuer à la mise en place effective de la COMIFAC dans l'élaboration de:

- i) ses textes organiques (statuts, règlement intérieur, profil des postes du Secrétariat exécutif);
- ii) du programme prioritaire triennal (2003-2005);
- iii) du protocole d'accord pour la lutte anti-braconnage dans le Tri-National de la Sangha;
- iv) de la déclaration commune de l'Afrique centrale à la conférence sur le développement durable de Johannesburg en 2002 .

Ce premier projet d'appui à la COMIFAC doit être considéré comme une réponse du Ministère fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) et sa volonté d'aider la Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), son Secrétariat Exécutif ainsi que les acteurs des programmes forestiers nationaux à assumer avec compétence leur mandat dans l'organisation de la mise en œuvre du Plan de Convergence et le renforcement d'une gestion durable des forêts et des ressources naturelles dans le Bassin du Congo. En effet, la COMIFAC qui vient d'être proclamée

comme cadre politique et instance de pilotage de la concertation continue des politiques forestières nationales et intersectorielles des Etats membres se devait d'être acceptée comme telle par tous les groupes d'acteurs pertinents (Etats, secteur privé, ONG, et société civile). C'est donc dans ce sens que des actions d'appui du projet devaient être menées et concrètement :

- ◆ Contribution à la préparation des positions communes concertées des Etats membres en matière forestière à présenter aux instances de concertation (AFLEG, NEPAD, FNUF, Instrument de l'observateur indépendant, certification, etc.) ;
- ◆ Accompagnement des démarches du processus de ratification de l'accord de la COMIFAC par au moins 4 Etats membres, afin qu'elle puisse être pleinement considérée comme une institution interétatique ;
- ◆ Assistance à l'élaboration des rapports financiers annuels du Secrétariat Exécutif et approuvés par un auditeur indépendant et indiquant la hauteur des contributions financières des Etats membres ;
- ◆ Contribution au processus d'ajustement régulier du plan de convergence par le Conseil des Ministres sur la base des expériences de sa mise en œuvre dans les pays ;
- ◆ Participation effective du secteur privé et des ONG aux initiatives de coordination et de concertation de la COMIFAC.

Grâce au conseil en organisation que devait procurer le projet GIZ d'appui, à l'assistance technique et aux contributions financières spécifiques, il était attendu que le Secrétariat exécutif de la COMIFAC devienne apte à jouer pleinement le rôle que lui assigne l'acte de sa création dans le cadre du processus de la COMIFAC.

Régional	Funding Volume :	EUR 80,7 million		
	GIZ: EUR 23,7 million	KFW : EUR 57,0 million		
	1. Regional support for the Central Africa Forests Commission(COMIFAC)	GIZ	11.3	
	2. Support the implementation of Acces and Benefit Sharing in COMIFAC member states	GIZ	4.5	
	3. Support to the certification of commercial natural forest exploitation	KFW	10.0	
	4. Support to the foundation TNS (Transboundary national parks in Cameroon, Central African Republic and Republic of Congo)	KFW	34.0	
	5. Support to the transboundary national park BSB Yamoussa	KFW GIZ	13.0 7.9	

Volume financier de l'appui de l'Allemagne à la COMIFAC (Décembre 2015)

Le projet aura ainsi veillé et appuyé la mise en place des mesures importantes ci-après:

- i) L'utilisation du processus de la COMIFAC comme cadre d'amélioration de la concertation, d'articulation et de mise en œuvre des positions camerounaises propres en matière de politique forestière également dans le cadre d'autres initiatives internationales (FLEG, UNFF, etc.);
- ii) La préparation et l'adoption des mesures administratives d'intégration des Etats membres;
- iii) La Mise en œuvre des accords et des initiatives intersectoriels;
- iv) Le dialogue entre les parties prenantes, l'amélioration des relations publiques et de la communication.

II. Evolution du partenariat entre la République Fédérale d'Allemagne et la COMIFAC

2.1 Les trois phases de la coopération technique

Après la signature du Traité COMIFAC en février 2005 le Bureau franco-allemand (BFA), aujourd'hui Bureau d'appui a ouvert ses portes en décembre de la même année, dans l'esprit de l'article 13 dudit traité « *Afin de renforcer sa capacité de travail, le Secrétariat Exécutif peut faire appel ... et à des partenaires, ...* » et a permis de donner une présence physique à la coopération entre l'Allemagne et la COMIFAC. Cette coopération aujourd'hui vieille de plus de 10 ans, est actuellement à sa quatrième phase après avoir vu s'écouler 3 phases antérieures, empreintes d'évolutions aussi bien dans leurs structurations respectives que dans le volume des finances mises à disposition. De 4 millions d'euros en 2005, elle est passée à 23,7 millions en 2015 pour la GIZ² et de 0 elle est passée à 57 millions d'euro en 2015 pour la KfW³.

Phase 1 : 2005-2009- PN⁴ 2005.2113.8

La première phase du projet GIZ d'appui à la COMIFAC avait pour objectif global: « la Commission des forêts d'Afrique centrale COMIFAC et son Secrétariat exécutif (SE COMIFAC) ainsi que les acteurs des programmes forestiers nationaux assument avec compétence le mandat consistant à organiser la mise en œuvre du plan de convergence et l'instauration d'une gestion durable des forêts et des ressources naturelles dans le Bassin du Congo ».

2 Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

3 Banque Allemande pour le développement

4 Numéro de projet



Inauguration du Bureau Franco-allemand

Les activités de cette phase se sont pour la plupart concentrées sur le renforcement institutionnel de la COMIFAC plus précisément son secrétariat Exécutif, et de ses institutions partenaires, au premier rang desquelles la CEFDHAC, dont la réforme a constitué un élément essentiel. Ces actions du projet ont été renforcées par la reprise de la facilitation allemande du PFBC⁵ par l'Allemagne (2008 -2010), qui a donné lieu à une modification de son offre technique assortie d'une augmentation budgétaire qui est ainsi passé de 3 à 4 millions d'euros. L'objectif global précisait désormais la nécessité d'établir une cohérence entre les activités menées et la feuille de route de la facilitation allemande. Il est cependant utile de rappeler que même si le projet en était à sa première phase, il s'inscrivait dans la continuité de l'engagement bilatéral entre le Cameroun et l'Allemagne dans le cadre d'un projet d'appui à la COMIFAC datant de 2003 (PN 2003.2454.1) et voulait dans la même logique établir un ancrage entre cet appui régional et les appuis sectoriels bilatéraux de la coopération allemande en cours dans 3 des 5 pays membres de la COMIFAC, notamment le Cameroun, la RDC et la RCA.

5 Partenariat sur les Forêts du bassin du Congo

Phase 2 : 2009-2011 - PN 2008.2236.1

La seconde phase du projet s'est déroulée dans la continuité de la première. En effet, avec un volume de 2 millions d'euros, cette intervention devait permettre de faire le pont entre le projet initial et le programme conjoint de coopération technique et financière, alors en perspective. Initialement prévue pour une durée de 10 mois (du 09/2009 au 06/2010), elle s'est étendue jusqu'en mai 2011. L'objectif global du projet ainsi que ses indicateurs sont restés inchangés. Et se déclinaient autour de 5 champs d'intervention:

- i) le suivi de la mise en œuvre du plan de convergence;
- ii) le financement durable du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC;
- iii) la participation multi acteurs;
- iv) la prise en compte des priorités de la feuille de route de la facilitation du PFBC;
- v) l'amélioration des cadres politiques en faveur de la gestion durable des ressources naturelles.

Phase 3 : 2011-2015 - PN 2010.2229.2

D'une enveloppe totale de 10.4 millions euros, dont 0.8 issus de l'introduction en 2013 au sein du projet GIZ-COMIFAC, des appuis apportés depuis 2008 par la coopération allemande aux RIFFEAC à travers « ex InWent », l'objectif du projet était le suivant: dans la logique du plan de convergence, la représentation des intérêts des États membres aux niveaux international, national et régional et la conception et mise en œuvre des programmes forêts/ environnement nationaux sont améliorés. Pour atteindre cet objectif

le projet a été structuré en cinq composantes contenant chacune plusieurs indicateurs qui devaient contribuer à l'atteinte de l'objectif, du projet et par là à celui du programme.

Ces composantes étaient les suivantes:

- i. Développement organisationnel;
- ii. Participation multi acteurs;
- iii. Dialogue international;
- iv. Aires protégées/utilisation des terres;
- v. Evaluation et capitalisation des expériences.

La troisième phase a marqué un tournant fondamental pour le projet. En effet au-delà des changements internes au sein de la coopération allemande aux lendemains de la «fusion» des différents organismes de coopération technique (InWent, DED, GTZ), qui ont fait de la «GTZ⁶», la «GIZ», le passage d'un projet à un programme était porteur d'innovations dans la structure. Il s'agissait désormais d'une intervention conjointe entre la

coopération technique (GIZ) et la coopération financière (KfW). L'objectif du programme visait une amélioration et une utilisation plus durable des ressources forestières du Bassin du Congo avec pour ce faire 1 module GIZ (Appui à la COMIFAC) et 2 modules KfW



Panneau actuel du Bureau GIZ d'Appui à la COMIFAC

6 Deutsche Gesellschaft für technische Zusammenarbeit (GIZ) GmbH Accès et partage juste et
7 équitable des avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques

(Fondation Tri-national de la Sangha: guichets Cameroun/RCA et Promotion de la gestion durable des forêts). En 2014, deux nouveaux projets de coopération technique ont été introduits dans le programme. L'un en appui au processus APA⁷ et l'autre au complexe transfrontalier BSB Yamoussa, qui a été source d'une modification de la zone de couverture du programme tel que libellé dans l'objectif, qui l'étendait désormais aux zones savaniques environnantes du Bassin du Congo.

La mise en œuvre des modules « Appui au parc national transfrontalier BSB Yamoussa », PN: 2013.2280-9 (7.9 millions Euros, y inclus 1 million de cofinancement UE) et « mise en œuvre du processus d'Accès et de Partage des Avantages – APA – dans les pays membres de la COMIFAC » PN : 2013.2281.7 (4.5 millions Euros) n'ayant effectivement débuté qu'en 2015, les acquis liés à la coopération technique au terme de la décade écoulée sont principalement issus du module appui à la COMIFAC, communément appelé « module mère » au sein du programme de coopération technique.

2.2 La facilitation allemande du partenariat sur les forêts du bassin du Congo

Comme il est dit plus haut, la COMIFAC est née de la volonté des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers de cette sous-région, à travers la Déclaration de Yaoundé sanctionnant le Sommet de mars 1999.

C'est un engagement politique de haut niveau pour une noble cause qui a séduit même les plus sceptiques.



Facilitateur allemand Hans Schipulle lors de la plénière de décembre 2009

Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), quant à lui, est né de la volonté politique de la Communauté internationale en réponse à l'interpellation de l'Assemblée Générale des Nations à travers la résolution 54/214 du 1er février 2000 pour un appui aux pays du Bassin du Congo dans les efforts qu'ils déploient pour la conservation et la gestion durable de leurs forêts. Il a été mis en place en septembre 2002 à l'occasion du Sommet Mondial de Johannesburg sur le Développement Durable (SMDD). C'est une association de type II à caractère non contraignant, une structure multi-acteurs qui regroupe aujourd'hui, outre les dix états membres d'Afrique centrale et leur organisation régionale la COMIFAC, près de 50 partenaires internationaux parmi les donateurs (organisations gouvernementales, organisations internationales, secteur privé, ONG, institutions de recherche).

Par opposition au partenariat de Type I qui ne réunit que des Gouvernements et des organisations intergouvernementales, ce

partenariat de type II est destiné à mettre en œuvre le calendrier approuvé au SMDD pour promouvoir le développement, la gestion durable et la conservation des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale et à apporter un appui à la mise en œuvre de la Déclaration de Yaoundé. La préoccupation première du PFBC est ainsi de soutenir efficacement la COMIFAC dans l'application de la stratégie forestière régionale (Plan de convergence régionale) qui est la traduction opérationnelle de la Déclaration de Yaoundé, avec la collaboration de tous les partenaires et en tenant compte de toutes les conditions d'intervention spécifiques à chacun.

La flexibilité et l'ouverture d'un tel partenariat est généralement considéré comme ayant des atouts importants qui permettent de rassembler des acteurs aux préoccupations divergentes et de créer un cadre de coopération crédible et attractif. Conformément au caractère informel de l'initiative, il n'y a pas de négociations formelles entre partenaires. Tout ce processus fonctionne sur la base de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (Entente des donateurs, Dialogue sectoriel, concertation entre partenaires, appropriation, harmonisation et alignement). Ainsi, afin d'améliorer l'efficacité de leurs interventions en faveur de la conservation, la gestion durable des écosystèmes forestiers, la croissance économique et la réduction de la pauvreté dans les pays d'Afrique Centrale, les membres du PFBC ont adopté un cadre de coopération en février 2005 à Brazzaville, à l'occasion du deuxième Sommet des Chefs d'Etats d'Afrique Centrale. Ce cadre confirme la volonté de rechercher les meilleures, transparence et coordination possibles entre les partenaires techniques et financiers membres du PFBC et de veiller tout particulièrement au développement de synergies entre leurs projets et programmes actuels et futurs.

Le PFBC n'a pas d'administration propre. La structure de gouvernance choisie pour ce Partenariat est le pilotage par une « facilitation » assurée par l'un des membres, pour une durée déterminée, avec pour objectif d'organiser un dialogue et une collaboration entre les différents partenaires, de structurer un programme de travail sur la base des orientations du Plan de Convergence de la COMIFAC et de représenter le partenariat à l'extérieur. Le choix du facilitateur se fait sur une base volontaire.

Ainsi après les Etats-Unis d'Amérique et la France, il est revenu à l'Allemagne de jouer le rôle de facilitation pour la période 2008/ 2010. Au cours de son mandat, la facilitation allemande s'est engagée à mettre un accent tout particulier, en liaison constante avec les autres membres du partenariat, sur 4 axes stratégiques prioritaires contenus dans sa feuille de route, choisis sur la base des recommandations de l'évaluation franco-allemande du PFBC et des avantages comparatifs de la coopération allemande dans la sous-région en matière de gestion des ressources naturelles, à travers notamment le Projet GIZ d'appui à la COMIFAC et le Programme Forêts Biodiversité de la RDC. Il s'agit de.

1) **L'axe sur renforcement institutionnel de la COMIFAC et du PFBC** pour lequel l'approche méthodologique, le fonctionnement et les actions menées par le projet GIZ d'appui à la COMIFAC auront été jugés positifs par la communauté internationale. Les activités prioritaires menées par la facilitation allemande pour cet axe visaient, entre autres, l'appui à la COMIFAC dans la réforme et le renforcement des institutions partenaires (CEFDHAC, ADIE, OCFSA, OAB) appelées à mettre en œuvre le plan de convergence, la mise en place du mécanisme de financement autonome de la COMIFAC qui constitue l'élément clef de la réforme institutionnelle, la mise en œuvre du système de suivi-évaluation de la COMIFAC

avec un accent particulier sur l'élaboration de l'état des forêts d'Afrique Centrale en 2008, le renforcement des Coordinations Nationales de la COMIFAC qui constituent des interfaces indispensables entre le Secrétariat exécutif et les pays membres de la COMIFAC et le renforcement de la concertation sous-régionale et du positionnement de la sous-région dans le dialogue international sur les forêts et l'environnement, le renforcement institutionnel du PFBC avec plus d'accent sur la valorisation de son potentiel de coordination stratégique et des approches d'appuis et son rôle de forum de dialogue entre tous les acteurs du secteur forestier, la concertation avec d'autres initiatives régionales (NEPAD, Conférence des Pays des Grands Lacs, CEEAC, CEMAC, etc.).

2) L'axe sur l'amélioration de la gouvernance forestière et des conditions cadres dans les pays d'Afrique centrale en encourageant les partenaires à apporter leur appui aux domaines d'intérêt ci-après :

i) l'élaboration des programmes forestiers nationaux (PFN) en conformité avec les recommandations du dialogue international sur les forêts (IPF/IFF/UNFF)

ii) le respect des lois et réglementations forestières par l'adhésion à l'initiative FLEGT / AFLEG et la conclusion des accords volontaires de partenariat avec l'Union Européenne et

iii) le renforcement de la gestion durable des forêts de production à travers la certification des concessions forestières. Les actions prioritaires retenues pour cet axe portaient entre autres sur l'appui aux initiatives nationales ayant trait à ces domaines majeurs d'intérêt, conjointement avec d'autres partenaires impliqués, la promotion et l'intensification des échanges d'information dans la sous-région pour le renforcement et l'harmonisation des approches

et l'implication de la société civile, du secteur privé et de nouveaux acteurs majeurs comme la Chine.

3) **L'axe sur la mise en œuvre du plan de convergence et des conventions internationales environnementales majeures dans la sous-région** en mettant un accent particulier sur la Convention sur la Diversité Biologique et la Convention sur les Changements Climatiques appuyées par la Coopération allemande au développement, l'appui consistant à accompagner les pays d'Afrique Centrale dans l'élaboration d'une position commune argumentée relative à l'APA et à REDD et sa prise en compte par les instances internationales concernées, et à faciliter la participation active aux négociations importantes y relatives (COP 9 sur la CBD prévue à Bonn en 2008).

4) **L'axe sur les mécanismes innovants de financement pour le financement du plan de convergence**, consistant à chercher à valoriser au niveau de la sous-région, les initiatives internationales en matière de financement du secteur forêt-environnement (processus REDD et MDP, Régime forestier international sur les forêts discuté dans le cadre du FNUF, Fonds fiduciaires -trust funds.

2.3. La coopération technique et la coopération financière autour d'un programme régional

Au-delà des projets de coopération techniques ci-dessus mentionnées, le programme régional, gestion durable des forêts du bassin du Congo comprend 2 modules coopération financière exécutée par la KFW :

- Fondation pour le Tri-national de la Sangha, dont l'objectif est de faciliter la mise en place d'une gestion efficiente des aires protégées de Dzanga Sangha, de Nouabalé Ndoki et de Lobeke ainsi que de soutenir des initiatives de coopération transfrontalière telle que la Fondation pour le Tri-national de la Sangha.
- Projet de Promotion des Exploitations certifiées des Forêts (PPECF), dont l'objectif est l'expansion des surfaces certifiées des forêts du bassin du Congo par la mise en place à ce jour de diverses mesures spécifiques.

Il faudrait cependant relever, que la préparation d'un troisième module intitulé « Projet d'appui au Complexe Binational Sena Oura – Bouba Ndjida – BSB Yamoussa », dont l'objectif est de permettre l'amélioration de la protection des parcs nationaux de Bouba Ndjida (Cameroun), de Sena Oura (Tchad) et de leurs environs, est en cours de finalisation.

Par ailleurs, une augmentation du volume de financement de la coopération financière est prévue pour 2016.

III. Principaux acquis

Plus de 10 ans après le début de ce partenariat, les acquis de la coopération entre la République Fédérale d'Allemagne et la COMIFAC sont nombreux ; peut-être est-il important de rappeler pour mieux évaluer le chemin parcouru, que si l'on parle de 10 ans de coopération, on parle aussi de 10 ans d'existence de l'organisation et de son Secrétariat Exécutif. Ces acquis pourraient être structurés en plusieurs catégories, mais nous avons fait le choix de les considérer sous les angles organisationnel et technique.



Photo de famille première consultation RFA-COMIFAC

Juin 2015

3.1 Sur le plan organisationnel

Coopération avec le partenaire

Lorsqu'on parle de la coopération avec le partenaire, il s'agit principalement de celle avec le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC (SEC). Nous parlerons cependant aussi de celle avec les partenaires techniques et financiers (PTF) menant des actions orientées vers le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, dont l'impact sur les résultats du projet est certain.



*Messieurs Kohlmeyer (RFA) et Mbitikon (COMIFAC)
à la fin des consultations de juin 2015*

2015 a constitué un jalon important pour la collaboration avec le SEC. En effet, outre la signature après plusieurs mois de négociation du premier contrat d'exécution entre la GIZ et la COMIFAC, se sont tenues au mois de juin, les premières consultations gouvernementales entre la République Fédérale

d'Allemagne et la COMIFAC qui ont permis entre autres, aux deux parties de s'accorder sur les thématiques vers lesquels seront orientées les appuis au cours des prochaines années, d'échanger sur des points de divergence tels que le paiement des frais de gestion par la coopération allemande et de clarifier le rôle de la GIZ comme agence d'exécution de la coopération allemande du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

Si ces éléments peuvent sembler ponctuels, ils sont la résultante d'un travail quotidien et de longue haleine, qui a permis d'améliorer le climat de confiance entre les équipes du projet et du Secrétariat Exécutif, notamment à travers une implication grandissante des

représentants du SEC dans les processus clés du projet (Non objection pour les recrutements du personnel et ceux des consultants, validation du plan de travail annuel, ...). La formalisation du cadre de collaboration entre les deux parties à travers la mise en place d'une structure de pilotage conjointe, constitue dans la même logique, une illustration du renforcement de cette collaboration.

Concernant la collaboration avec les autres PTF, avec l'arrêt en 2013 de l'assistance technique de la coopération française auprès du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, le passage d'un bureau franco-allemand en 2005 à un bureau d'appui en 2015 regroupant outre le programme GIZ, la facilitation allemande du PFBC et la coopération japonaise (JICA), illustre à suffisance l'évolution des relations entre les partenaires., Toutefois si l'on peut se satisfaire des avancées concernant la mutualisation des ressources au niveau opérationnel, un renforcement de la collaboration stratégique entre les différents acteurs apportera sans aucun doute une plus-value à la performance du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

Appuis organisationnels au SEC

Les principaux acquis du projet au niveau organisationnel peuvent s'articuler autour de 3 axes principaux : Les instruments de gestion, la planification et le suivi évaluation et enfin la collaboration avec les coordinations nationales COMIFAC (CNC).

Concernant les instruments de gestion, le projet à appuyer au cours des dernières années, la création et l'opérationnalisation des groupes de travail liés aux conventions des nations unies sur la diversité biologique, le Climat et la désertification. Ces groupes de

travail constituent aujourd'hui les pierres angulaires et les bras techniques du Secrétariat exécutif dans l'élaboration des positions communes des Etats membres de la COMIFAC défendues lors des négociations internationales y relatives. Cette dynamique a sans



Atelier de planification du SEC, Kribi - Cameroun , janvier 2016

aucun doute contribué à la visibilité grandissante et à l'amélioration de l'image de la COMIFAC, qui n'est cependant pas le reflet des difficultés qu'elle traverse au quotidien pour assurer son fonctionnement. Par ailleurs, la mise en place au départ sous l'impulsion du projet, de groupe de réflexions thématiques ou de comités adhoc en fonction des besoins spécifiques, font aujourd'hui partie de la palette d'instruments standards de pilotage du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

La planification du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC a évolué d'une approche orientée vers les activités à un cadre orienté vers les résultats. Les changements subséquents dans le pilotage, aussi bien au niveau de la coordination des réunions que du choix des outils de pilotage sont en cours. On note ainsi une planification plus

rigoureuse et une amélioration sensible de la qualité des rapports produits. Par ailleurs la mise en place et l'opérationnalisation organisationnelle d'un dispositif de suivi évaluation en cours, constituent des éléments tangibles de consolidation de tous les pas franchis.

Les coordinations nationales COMIFAC (CNC) constituent, par leur fonction de relais du niveau national au niveau régional et à l'inverse, un élément central du dispositif organisationnel de la COMIFAC. Sans vouloir paraphraser ces acteurs, qui pour noter les changements opérés dans la compréhension qu'ils ont de leur mission et dans l'exercice de leur fonction, utilisent parfois l'expression « coordination nationale de troisième génération », les acquis de l'appui à ce groupe d'acteurs sont palpables. Parmi ces derniers on peut citer le passage d'un relais assuré par une seule personne appelée point focal à une coordination nationale constituée au minimum de trois personnes dans chacun des pays. Ainsi, l'élaboration de plans de travail annuel et la transmission de rapports de leur mise en œuvre sont devenues des traditions pour chacune des CNC. Par ailleurs le positionnement du coordonnateur national et par là l'exercice effectif de son rôle comme pièce maîtresse de la COMIFAC au niveau des pays est un chantier déjà en cours et qui prendra certes encore du temps au regard de sa liaison étroite avec l'appropriation même de la COMIFAC dans les pays qui demeure un défi pour l'organisation.

La collaboration avec les institutions partenaires

Les appuis en faveur d'une clarification de la collaboration avec les institutions partenaires de la COMIFAC ont certes produits certains résultats, mais ces derniers restent mitigés au regard des attentes

qui y étaient liés. En effet les efforts consentis lors de la phase 1 du projet pour accompagner la concertation entre la COMIFAC et ses organisations partenaires du traité que sont le RAPAC⁸, l'OAB⁹, l'OCFSA¹⁰, l'ADIE¹¹, la CEFDHAC¹² se sont avérés vains, entre autres en raison des difficultés à assurer le financement de ces différentes organisations. A l'exception du RAPAC avec qui, la collaboration dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 4 du plan de convergence de la COMIFAC (2005-2015) était active et consignée dans une convention avec le Secrétariat Exécutif, et de la CEFDHAC qui bien que reformée peine à jouer son rôle, les autres organisations n'existent que sur papier.

Toutefois le rôle de l'OFAC dans la publication des états des Forêts d'Afrique centrale s'est vu renforcé et légitimé par le conseil des ministres COMIFAC en 2011 comme cellule technique du Secrétariat exécutif dans ce domaine. Le statut du RIFFEAC comme acteur important dans le domaine de la formation forestière en Afrique centrale s'est affirmé et le processus de clarification de sa collaboration avec la COMIFAC a été engagé. Si des échanges sur la clarification de la collaboration de la COMIFAC avec la CEEAC dans le but de rendre opérationnelle la décision prise par les chefs d'Etats et de Gouvernement en 2007, d'accorder à la COMIFAC le statut d'organisme spécialisé de la CEEAC ont eu lieu à plusieurs niveaux, ce dossier n'a pas connu d'avancées significatives.

8 Réseau des aires protégées d'Afrique Centrale

9 Organisation africaine du Bois

10 Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique

11 Agence Internationale pour le Développement de l'Information Environnementale

12 Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale

3.2 Sur le plan technique

Les acquis techniques du projet sont nombreux et ne pourraient être cités de façon exhaustive, nous nous attarderons uniquement sur quelques-uns, qui de notre point de vue ont joué un rôle capital pour l'organisation pendant la période écoulée.

La révision du plan de convergence

Sur le plan technique, la validation du plan de convergence révisé par le Conseil des Ministres en juillet 2014 à Brazzaville a constitué un succès important pour la COMIFAC mais aussi pour le projet. L'une des raisons fondamentales de cette révision étaient la volonté d'y intégrer les thématiques émergentes au rang desquelles l'APA, la REDD¹³ ou encore le Genre. Ces dernières y figurent en bonne place. Les questions de genre particulièrement ont longtemps fait l'objet de discussion entre le projet et le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC qui ne remettait pas fondamentalement en cause leur importance, mais qui trouvait qu'elles concernaient d'autres ministères sectoriels dans les pays, tels que ceux en charge de la condition féminine ou des Affaires sociales. L'introduction de cette thématique dans le plan de convergence, qui constitue le cadre d'orientation stratégique de la gestion des ressources naturelles dans le bassin du Congo est donc en soit un acquis non négligeable. Le processus d'élaboration d'une stratégie en la matière en cours depuis plusieurs années déjà devrait par-là, se voir accéléré.

13 Réduction des émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des terres

Le Renforcement des capacités techniques des GT/Elaboration de positions Communes

Suite à la mise en place des groupes de travail thématique, le renforcement des capacités techniques des membres constitués majoritairement des points focaux des différentes conventions a joué un rôle essentiel. Ce renforcement des capacités, systématique au départ pour toutes les rencontres est actuellement limité à des besoins spécifiques. On note en effet une appropriation totale du processus par les membres qui revendiquent le leadership. Un des exemples les plus marquants dans ce sens constituent l'élaboration de la stratégie APA par le GTBAC aux lendemains de l'adoption en octobre 2010, du protocole de Nagoya. La validation de cette stratégie par le conseil des Ministres de la COMIFAC a fait de l'Afrique centrale la première région dans le monde à avoir une telle stratégie.

Pour la petite histoire, l'élaboration de ce document avait à l'origine été confiée à des consultants externes. Lors de la restitution du travail, les membres du groupe ont décrié plusieurs insuffisances et ont proposé de mettre en place un sous-comité, qui devait de façon intense améliorer le travail. Au terme d'une mini-retraite, la version actuelle de la stratégie a été produite. Par ailleurs, l'acquisition d'un nouveau financement du BMZ pour les questions APA est une preuve de l'engagement et de la compétence du groupe qui a largement contribué à la proposition de projet. Outre, cette appropriation réelle du processus, l'élaboration en soit des positions communes est un processus acquis, il est aujourd'hui difficile d'imaginer que les choses se faisaient ou puissent se faire différemment.

Renforcement du cadre politique

Dans ce PC2, "*l'harmonisation des politiques forestières et environnementales*" constitue un des axes prioritaires d'intervention des Etats membres de la COMIFAC. Afin que cette harmonisation des politiques soit effective, un ensemble d'instruments, parmi lesquels les « directives sous-régionales », ont été élaborés par la COMIFAC. Ces dernières sont perçues comme « un document technique visant à orienter les Etats membres vers des politiques forestières qui se rapprochent mutuellement. En d'autres termes, un document technique donnant "une direction à suivre" aux Etats membres en matière de politique et législation forestière.

Au cours des dix dernières années plusieurs directives, ont été élaborées avec une forte implication du projet. On peut ainsi citer les directives sous-régionales sur la participation des populations locales et autochtones et des ONG à la gestion durable des forêts d'Afrique centrale (2010); les directives sous-régionales relatives à la formation forestière et environnementale en Afrique centrale (2010); les directives sous-régionales relatives à la gestion durable des produits forestiers non ligneux d'origine végétale en Afrique centrale (2010), la stratégie des pays de l'espace COMIFAC relative à l'accès aux ressources biologiques/génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (2010). Au-delà de ces directives, un guide sous régional sur la création des Aires protégées transfrontalières (APT) a été élaboré par la COMIFAC dans le souci de donner des orientations aux différents acteurs de ce processus, basées sur les expériences acquises dans ce domaine. Si l'on peut globalement se satisfaire des efforts consentis au niveau sous régional concernant l'harmonisation des politiques, l'internalisation de ces orientations au niveau national demeure faible et constituera sans aucun doute un défi majeur à relever à court et à moyen terme.

IV. Défis et Perspectives

Au regard des acquis des dix dernières années, le chemin parcouru est loin d'être négligeable. Cependant comme dans tout processus de changement, le temps est un facteur important pour consolider les acquis, favoriser une appropriation et garantir une certaine durabilité. De ce fait, si l'on peut se satisfaire de certains résultats, les défis restent nombreux aussi bien sur le plan technique, qu'organisationnel et sont très souvent dépendant de facteurs externes au projet.

Sur le plan organisationnel, une question qui revient de plus en plus est « qu'est-ce que mon pays gagne ? » Cette dernière traduit à suffisance la problématique d'appropriation nationale qui loin d'être un fait mineur, pourrait traduire la position « inofficielle » de certains pays par rapport à ce processus. Par ailleurs, bien que les questions forestières soient au premier rang des préoccupations de la COMIFAC et par là les administrations nationales concernées, l'intersectorialité du processus est de plus en plus apparente, au-delà des Ministères en charge de l'environnement avec qui le lien ne fait l'objet d'aucun doute, les questions telles que l'utilisation des terres, des populations marginalisées dans la gestion des ressources naturelles, de redevances forestières, font intervenir d'autres administrations nationales qui n'ont parfois jamais entendu parler de la COMIFAC. Cette situation appelle de plus en plus à des réflexions sur la mise en place de plateforme nationale intersectorielle pour le suivi de la mise en œuvre du plan de convergence. Dans la même logique, le mandat des CNC et par là le positionnement du Coordonnateur national, devrait prendre en compte toutes ces questions pour lui permettre de fournir remplir

efficacement sa mission. Au-delà des aspects purement organisationnels, une limite irréfutable dans l'exercice de leur fonction constitue par l'absence d'une affectation budgétaire pour la mise en œuvre de leur plan de travail, aussi bien au niveau des Etats que du Secrétariat Exécutif. Cette situation soulève la question de financement durable de la COMIFAC pour assurer son fonctionnement. En effet, plusieurs études ont montré que même si les Etats payaient régulièrement les contributions égalitaires qui sont attendus d'eux, ce qui n'est malheureusement toujours pas le cas, ce montant ne suffirait pas à assurer le fonctionnement actuel du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et encore moins celui de ses partenaires, à l'exemple desquels la CEFDHAC, l'OFAC, etc. Dès lors la quête de solution innovante en faveur d'un mécanisme de financement durable demeure au cœur des préoccupations.

Malgré ces difficultés sur le plan financier, les attentes de plus en plus grandes des différents intervenants du secteur forestier dans le bassin du Congo vis-à-vis de la COMIFAC nécessitent la mise à disposition d'un personnel compétent et suffisant au sein de l'organisation. Toutes ces questions, dont les solutions résident parfois dans des choix politiques rappellent la nécessité d'avoir des décisions des Chefs d'Etat, qui ne se sont plus réunis depuis 2005. La tenue du Sommet des Chefs d'Etats ne saurait de ce fait être considérée comme une formalité, mais plutôt comme une urgence pour la survie de l'organisation. Peut-être que de ce sommet, seront issus des décisions qui permettront entre autres de clarifier la collaboration COMIFAC-CEAAC, si d'ici là un accord de collaboration n'arrive pas à être établi entre les deux organisations.

Par ailleurs, la représentation des intérêts de la société civile dans les processus de prise de décision demeure un défi important.

Si la question de la participation de la CEFDHAC aux différentes rencontres organisée par la COMIFAC, est passée au rang des automatismes au cours des dernières années, leur participation effective en termes de contribution est loin d'être assurée. Même si la réforme a été engagée en 2009, les processus organisationnels au premier rang desquels la légitimité des représentants des différents réseaux et Fora sont à améliorer. Enfin, la capitalisation de toutes les expériences acquises au fil des années et par là, la mise en place d'un mécanisme d'apprentissage systématique permettant non seulement de valoriser et de vulgariser les bonnes pratiques mais aussi et surtout d'éviter les erreurs du passé, reste un aspect important à considérer encore plus au regard de la rotation régulière existante au sein de la COMIFAC aussi bien au niveau national que sous régional.

Sur le plan technique, l'un des grands défis pour la COMIFAC réside dans le suivi de la mise en œuvre du plan de convergence, ce chantier qui fait le pont entre le niveau technique et le niveau organisationnel, devrait permettre au Secrétariat Exécutif de publier des données et des chiffres précis et cohérents sur la mise en œuvre du plan de convergence et par là non seulement de renforcer la crédibilité de l'organisation, mais aussi et surtout de rendre plus concrets les efforts des pays membres de la COMIFAC en faveur de la gestion durable et concertée des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo. Ces efforts doivent cependant être matérialisés au niveau national, par une internalisation des différentes orientations et engagements pris au niveau sous régional. Il s'agit par-là entre autres de l'internalisation des directives sous régionales et de la mise en œuvre effective des accords signés par les pays membres, notamment ceux relatifs aux aires protégées transfrontalières.

Un autre défi sur le plan technique, réside dans la consolidation et le renforcement des acquis des groupes de travail thématiques. En effet, les changements susceptibles d'intervenir dans la désignation des points focaux nationaux des différentes conventions internationales, pourraient être source de déséquilibre des groupes de travail. En effet, la majorité des points focaux occupent cette fonction depuis plusieurs années, ce qui a certes considérablement contribué à renforcer la dynamique de groupe nécessaire à l'exécution de leur mandat, mais aussi à l'installation d'une certaine routine qui a un impact négatif sur l'amélioration de la performance au-delà d'un certain seuil.

Il apparaît clairement que le partenariat entre la coopération allemande et la COMIFAC à travers le projet d'appui peut sans aucune ambiguïté être qualifié de fructueux au terme de la décade écoulée. C'est un heureux hasard qu'au cours de l'année 2015, année de la célébration de cet anniversaire, il y'ait eu d'une part, de grands pas franchis relatifs à la collaboration entre les deux parties et d'autre part le début d'une nouvelle phase du projet appui à la COMIFAC. Cette nouvelle phase s'inscrit dans la logique de consolider les acquis et de relever les défis dans la mesure du possible et dans les limites du mandat du projet. Pour ce faire, elle s'articule autour de 5 volets d'intervention, que sont :

- i) le développement organisationnel;
- ii) la gestion des savoirs;
- iii) le dialogue international;
- iv) la participation multi acteurs;
- v) la modernisation de la formation forestière et environnementale.

Elle est prévue pour une durée de 3 ans jusqu'en juin 2018 avec un volume financier de 11.400.000 EU. La présence au sein du programme des modules APA et BSB Yamoussa devrait contribuer à renforcer les acquis techniques en matière d'APA et d'aires protégées transfrontalières au niveau sous régional à travers une capitalisation plus systématique des expériences acquises sur le « terrain » à travers ces 2 projets en particulier et les autres projets de la coopération allemande en général.

Abréviation & Acronymes

ADIE	Agence Internationale pour le Développement de l'Information Environnementale
AFLEG	African Forest Law Enforcement and Governance
APA	Accès et partage juste et équitable des avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques
APT	Aires protégées transfrontalières
BFA	Bureau franco-allemand
BMZ	Ministère fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement
BSB	Binational Sena Oura-Bouba Ndjida
CBD	Convention sur la Diversité biologique
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEFDHAC	Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique centrale
COP	Conférence des Parties
CNC	coordinations nationales COMIFAC
DED	Deutscher Entwicklungsdienst
FLEG	Forest Law Enforcement and Governance
FNUF	Forum des Nations Unies sur les Forêts
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Coopération Technique) GmbH
GTBAC	Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale
JICA	Coopération Japonaise
KfW	Kredit anstalt für Wieder aufbau (Coopération financière)
MDP	Mécanisme de Développement Propre
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OAB	Organisation africaine du Bois
OCFSA	Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique
OFAC	Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale
PAU	Plan d'actions d'urgence
PAS	Plan d'Action Stratégique
PC2	Plan de Convergence 2
PFBC	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PFN	Programmes forestiers nationaux
PTF	Partenaires Techniques et financiers
RAPAC	Réseau des aires protégées d'Afrique Centrale
RCA	République Centrafricaine
REDD	Réduction des Emissions de gaz à effet de serre dû à la Déforestation et à la Dégradation
RIFFEAC	Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale de l'Afrique Centrale
SEC	Secrétariat Exécutif de la COMIFAC
SMDD	Sommet Mondial sur le Développement Durable
UNFF	United Nations Forum on Forests

Personnels statutaires de la COMIFAC

EQUIPE STATUTAIRE DU SECRETARIAT EXECUTIF COMIFAC DEPUIS SA CREATION			
Année	Secrétaire Exécutif	Secrétaire Exécutif Adjoint	Directeur Administratif et Financier
2003 - 2004	RDC : Masudi Maya Nkenda	Gabon : Emile Mamfoumbi	Tchad : Mahamat Ahmat Dallah
2004 - 2008	RDC : Jonas Nagahuedi	Gabon : Raymond Ndomba Ngoye	Tchad : Youssef Ramadan
2008 - 2012	RCA : Raymond Mbitikon	Cameroun : Martin Tadoum	Burundi : Etienne Masumbuko
2012 - 2016	RCA : Raymond Mbitikon	Cameroun : Martin Tadoum	Burundi : Etienne Masumbuko

Personnel de la GIZ

De 2005 à 2015

N°	Noms et prénoms	Phases du Projet			
		2005-2007	2007-2009	2009-2011	2011-2015
Directeurs Résidents					
1	Dr. Tabatabai Hessameddin	X	X		
2	Dr. Kalk Andreas		X	X	X
Conseillers techniques principaux					
3	M. Falkenberg Claus-Michael	X	X		
4	Dr. Schorlemer Dietmar			X	
5	Dr. Scholte Paul				X
Equipe technique					
6	Makon Samuel	X	X	X	X
7	Fouth Danièle	X	X	X	X
8	Pina Cortez Leticia		X		
9	Schauerte Peter		X	X	X
10	Huber Thorsten			X	X
11	Nyengue Isaac				X
12	Bamigbade Philippe				X
Equipe administrative					
13	Mekongo Joséphine	X	X	X	X
14	Takougang Nadège		X	X	X
15	Kouossu Béatrice		X	X	X
16	Ndiaye Ousseynou				X
17	Tangmo Thierry				X
Equipe d'appui					
18	Antae Thomas	X	X	X	X
19	Tamounang Emmanuel	X			
20	Toko Séraphin		X	X	
21	Hamoia Mamadou		X	X	X
22	Tchounga Joseline		X	X	X
23	Lenwi Bridget				X
24	Bontsebe Ambassa				X

Personnel de la KfW

De 2008 à 2015


N°	Noms et prénoms	Années	
		2008-2014	2014-2015
Directeurs Résidents			
1	Monsieur Daraspe Gérard	X	
2	Dr. Ruck Christian	X	X
Manager de projet			
3	Dr. Bostroem Martin	X	X
Equipe administrative			
4	Gwet Adélaïde		X
5	Kayo Sandrine	X	X
6	Ndi Naya Kennedy	X	X

Equipe de la facilitation du PFBC

De 2003 à 2015

Année	Facilitateur PFBC
2003 - 2004	USA : KAEUPER David
2005 - 2007	France : STEFANINI Laurent
2008 - 2010	Allemagne : Dr. SCHIPULLE Hans
2010 - 2012	Canada : GRENIER Gaston
2013 - 2015	USA : CASSETA Matthew





Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Sièges de la société
Bonn et Eschborn, Allemagne

Programme Gestion durable des
Forêts dans le Bassin du Congo
Nouvelle route Bastos
BP 7814 Yaoundé - Cameroun

T + 237 222 20 23 73
F + 237 222 21 50 48
E giz-kamerun@giz.de
I <http://www.giz.de>